

Règlement Ramassage scolaire

Les arrêts du circuit :

Le matin

Point de rendez-vous rue de Lille pour la prise en charge des agents effectuant le ramassage scolaire :

- Arrêt 1 : 7h40 – rue de Lille
- Arrêt 2 : 7h55 - Mairie
- Arrêt 3 – Rond-point Koenig (Lidl)
- Direction Groupe Scolaire Simone Veil

Le soir

Prise en charge des enfants et des agents au Groupe Scolaire Simone Veil à 16h30

- Arrêt 1 : 17h00 – rue de Lille
- Arrêt 2 : 17h10 - Rond-point Koenig (Lidl)
- Arrêt 3 – 17h20 - Mairie
- Direction Groupe Scolaire Simone Veil pour déposer les agents

Pour garantir sa sécurité et sa visibilité, l'agent doit obligatoirement porter un gilet jaune durant toute la durée du service.

Marche à suivre à la montée du car :

Les enfants s'installent et s'attachent correctement. Le car ne pouvant démarrer préalablement.

- NB : Le pointage est réalisé à chaque montée d'enfants en prenant le temps nécessaire au respect de la sécurité des enfants et des adultes.

Marche à suivre le soir à la montée et à descente du car :

A 16h25 à l'école Anne Frank, les enfants élémentaires sont regroupés dans le hall périscolaire. Les maternelles sont récupérées dans les classes pour se diriger dans le hall périscolaire

NB : Le pointage est réalisé dès la prise en charge.

La facturation est en fonction de la présence de l'enfant et en fonction de la tarification délibérée par le Conseil Municipal.

REMARQUE :

-L'enfant doit être accompagné par un adulte. A aucun moment, l'enfant ne doit être confié aux agents sans la présence d'un des adultes référents, et ce, jusqu'à la montée dans le bus.

- Une décharge (obligatoire) doit être transmise aux agents si l'enfant repart seul, le soir : A défaut, celui-ci sera redéposé en garderie (paiement en conséquence).

Consigne à suivre :

Une attitude correcte est attendue de la part de l'enfant ainsi que des parents : bienveillance et courtoisie. Les enfants doivent se respecter entre eux mais aussi envers le personnel encadrant et le conducteur de car.

En cas de détérioration, un signalement sera effectué auprès du conducteur et à la famille. La municipalité se réserve le droit de facturer les dégradations.

Liaison avec le guichet unique :

Toute modification doit être signalée au guichet unique : changement d'arrêt, modification de numéro de téléphonique, les coordonnées de la personne qui vient chercher l'enfant, Pour la sécurité de votre enfant.

Contact :

Le numéro de portable d'astreinte du ramassage scolaire est le 06.34.22.43.11

En cas d'utilisation de ce dit service, je m'engage (enfant et adultes) à respecter ce règlement. En cas de non-respect de ces consignes, la Municipalité se réserve le droit d'interdire son accès.